



**Compte Rendu de la séance Officielle du Comité Syndical du
SISTO du Mercredi 26 Septembre 2018 à 20 H 30**

L'An Deux Mil Dix-Huit, le Vingt-Six Septembre à Vingt Heures Trente.

Les membres du Comité Syndical Intercommunal du Segréen pour le traitement des ordures de la Région de SEGRE se sont réunis à la salle du Club de l'Amitié, Groupe Milon 4 rue de la Roirie à SEGRE sur la convocation individuelle qui leur a été adressée le 20 Septembre 2018 par Monsieur BELLIER André et sous sa présidence.

COMMUNES	NOMS Prénoms	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	NOMS Prénoms	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS
----------	--------------	----------	---------	---------	--------------	----------	---------	---------

Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou

CHAMBELLAY	Emmanuel de GÉLIS			X	Jacky HAYER			X
CHENILLE-CHAMPTÉUSSE	Guy CHESNEAU	X			Dominique LANGLAIS			X
	Cyril COSTE			X	Jean Luc WALLET			X
ERDRE EN ANJOU	Guy DUBRAY	X			Patrice BERTHELOT			X
	Françoise PASSELANDE		X		Karine MARCHAND			X
	Tony AUGEREAU		X		Arnaud MOUSSEAU	X		
	Jean Pierre FERRÉ	X						
GREZ NEUVILLE	Frédérique LEHON	X			Francine RICHARD	X		
	Stéphane PERNET		X					
LA JAILLE YVON	Jean Jacques JUTEAU	X			Jean Pierre VAUTHIER	X		
LE LION D'ANGERS	Didier FUSELIEZ		X		Michel GUILLOIS		X	
	Marc PAULOIN		X		Nooruddine MUHAMMAD	X		
	Daniel CHALET	X			Isabelle PRAT	X		
MONTREUIL SUR MAINE	Thierry DAILLER	X			Xavier MASSERON			X
SCEAUX D'ANJOU	Dominique HAURILLON	X			Loïc LOCHIN	X		
THORIGNE D'ANJOU	Patrick GUILLAUMET			X	Marcel PARE	X		

Communauté de Communes Anjou Bleu Communauté

ANGRIE	Nathalie CHEVILLARD	X			Jean Alain CHEVILLARD	X		
CHAZE SUR ARGOS	Yannick DELAROCHE	X			Marie Thérèse DEROUET	X		
LOIRE	Joseph GAUTIER	X			Albin DE MACEDO	X		
AVIRE	Christian BOULMANT-NOMBALLAIS		X		Bernard DENOUS	X		
BOURG D'IRE	Hubert BOULTOUREAU	X			Emmanuel JOLIVEL			X
CHAPELLE/LOUDON	Germain PASSELANDE	X			Ludovic FLORTE			X
CHATELAIS	Danielle VERGEREAU	X			Danielle HEULIN		X	
FERRIERE DE FLEE	André GEORGET		X		Philippe LEMALE	X		
HOTELLERIE DE FLEE	Frédéric CHERBONNIER		X		Marie-Bernadette GROSBOIS	X		
LOUVAINES	Dominique PELLUAU	X			Michel COUTINEAU		X	
MARANS	Serge SEJOURNE	X			Loïc BESNIER		X	
MONTGUILLON	Marcel GARNIER	X			Patrick BIANG NZIE	X		
NOYANT LA GRAVOYERE	Daniel BROSSIER	X			Bernadette MARTIN	X		
	Geneviève BURET			X				
NYOISEAU	Gabriel OREILLARD	X			Francis SEREX			X
	Anne Cécile THOMAS	X						
STE GEMMES D'ANDIGNE	Thérèse MARSAIS	X			Henri COUE	X		
	Céline PAUMIER		X					

ST MARTIN DU BOIS	André BELLIER	X			Loïc MARSOLLIER	X		
ST SAUVEUR DE FLEE	Guillaume COTTIER	X			Yolande BLANCHARD		X	
SEGRE	Marc JUBLIN			X	Joseph GALON	X		
	Philippe MORICEAU			X	Françoise DENIS-POIZOT			X

M. PERNET a donné pouvoir à Mme RICHARD, M. AUGEREAU a donné pouvoir à M. FERRÉ, M. GUILLOIS a donné pouvoir à M. MUHAMMAD.

Monsieur Loïc LOCHIN ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.

- Délégués en exercice : 71
- Nombre de présents : 41
- Nombre de votants : 44

Approbation du compte-rendu du 2 juillet 2018

VOTE : POUR = 44 / CONTRE = 0 / ABSTENTION =0

Préambule

Ajout d'un point à l'ordre du jour :

- Convention d'occupation précaire des locaux de la commune de Segré en Anjou Bleu (16 rue du Docteur Paul Chevallier)

VOTE à l'unanimité pour l'ajout de ce point.

N °26 - Convention d'occupation précaire des locaux de la commune de Segré en Anjou Bleu (16 rue du Docteur Paul Chevallier) :

Monsieur le Président explique que dans le cadre de la reprise de la prestation de dotation des bacs auprès des usagers du territoire. Les agents de terrain ont besoin de garages (stockage des bacs avant dotation, atelier de réparation...) et d'une station de lavage.

C'est pourquoi il est proposé de louer ces locaux à la commune déléguée de Segré.

Location mensuelle : 540€ HT pour 216 m².

Le garage de l'ancienne déchèterie de Ste Gemmes d'Andigné est trop petit et est devenu trop dangereux.

M. MUHAMMAD demande pourquoi les loyers sont en HT alors que la ville n'est pas assujetti à la TVA.

Mme DAUDIN-HOUSSEMAGNE rappelle que les prix dans la convention sont indiqués en HT car le SISTO est assujetti à la TVA. Elle précise que la présente convention est conclue pour une durée indéterminée, à compter du 1^{er} novembre 2018, et ce, jusqu'à la décision prise par Segré, sur le devenir de cet immeuble.

En effet la commune de Segré-en-Anjou Bleu, a engagé une réflexion sur le réaménagement de l'ensemble immobilier situé 16 rue du Docteur Paul Chevallier. Dans l'attente de la finalisation de cette étude urbaine, ce bâtiment est loué au SISTO.

Monsieur BELLIER précise également que la partie louée par SISTO n'est pas en zone inondable.

VOTE à l'unanimité

N °27 - Achat terrain Déchèterie du Lion d'Angers

Monsieur le Président rappelle que lors du Comité syndical du 2 juillet dernier, le point sur l'achat du terrain de la déchèterie du Lion d'Angers avait été reporté dans l'attente des résultats du diagnostic amiante. Il n'y a pas de présence d'amiante dans les structures (enrobés, bétons, canalisations) de la déchèterie du Lion d'Angers.

Proposition d'achat du terrain par le SISTO pour un montant de 2,5 € HT/m².

Il est proposé d'acter la vente de la partie « a » de la parcelle AV5 d'une superficie de 18 653 m² et la partie « c » de la parcelle AV 51 d'une superficie de 293 m².

Soit une superficie totale de 18 946 m².

Montant total : 47 365 € HT.

VOTE à l'unanimité

N °28 - Autorisation de signature de M. le Président pour les marchés liés aux travaux de la déchèterie du Lion d'Angers

Monsieur le Président expose au Comité Syndical la nécessité de réaliser très rapidement la procédure de marché public pour les travaux de la déchèterie du Lion d'Angers.

Vu l'article L 2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui prévoit que la délibération du Comité Syndical chargeant le Président de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché.

Monsieur le Président expose au Comité Syndical le programme de travaux de la déchèterie du Lion d'Angers :

- Aménagement du bas de quai avec une entrée par la zone industrielle pour le chargement et le déchargement des déchets,
- aménagement de l'accès des usagers,
- création d'un bâtiment.

M. CHALET demande qu'un plan du projet futur soit présenté lors du prochain Comité syndical.

VOTE à l'unanimité

N °29 - Personnel - Poste coordinateur des déchets

Monsieur le Président informe que le contrat pour le poste de coordinateur des déchets prend fin au 24 octobre 2018 (contrat de 3 ans du 25/10/2012 renouvelable une fois jusqu'au 24/10/2018).

Il rappelle que Julie a été recrutée en application de l'article 3-3 de la loi 84-53, avec des CDD d'une durée totale de 6 ans. Dans la loi il est prévu qu'à l'issue de cette durée, si ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée. Il propose la création d'un contrat à durée indéterminé à partir du 25 octobre 2018, dans les mêmes conditions (rémunération, temps de travail...)

Il est demandé si ce poste était un poste à temps complet. Il est précisé que le contrat de travail est un contrat à temps complet sur 39H avec récupération du temps de travail.

VOTE à l'unanimité

N °30 - Création d'un poste pour Agent de Maintenance/Nettoisement

Le Président informe l'assemblée qu'avec la prestation de maintenance et dotation des bacs ordures ménagères qui sera reprise en régie par les agents SISTO, nous avons besoin de recruter un agent de terrain. Avec Christophe LEMESLE, ces 2 agents iront doter, échanger, réparer les bacs en direct chez les usagers (prestation faite actuellement par SUEZ).

Il est proposé de créer un emploi permanent sur le grade d'adjoint technique territorial à temps complet. (environ 1858 €/mois pour la collectivité, charges comprises).

Le planning pour le recrutement est le suivant :

- Délibération pour l'ouverture du poste le mercredi 26 septembre,
- Offre mise en ligne dès fin septembre jusqu'à la vingtaine d'octobre,
- Entretiens fin octobre,
- Début de poste le 3 décembre.

Mme CHEVILLARD demande si le SISTO se dotera d'un deuxième véhicule.

Mme DAUDIN-HOUSSEMAGNE précise que le SISTO utilisera le site de l'UGAP pour l'utilisation de ce service.

VOTE : POUR = 42 / CONTRE = 2 / ABSTENTION = 0

N °31 - Personnel – Tableau des effectifs

Monsieur le Président explique qu'il convient de modifier la délibération qui est en place afin d'ajouter le 2ème poste d'agent de maintenance.

M. MUHAMMAD demande le nombre d'équivalent temps plein au SISTO.

Mme DAUDIN-HOUSSEMAGNE répond qu'il y a 2 personnes à 80% et 1 personne à 90% soit 7,5 ETP.

VOTE à l'unanimité

N °32 - Approbation d'une convention pour un groupement de commandes avec Anjou Bleu Communauté concernant les marchés d'achat de bacs et de pièces détachées

Monsieur le Président rappelle aux membres du comité syndical que la prestation de maintenance des bacs sera reprise en régie à compter du 1^{er} janvier 2018. Nous devons posséder notre propre stock et pour cela nous devons passer un marché pour l'achat de bacs des divers volumes (80, 140, 240, 360, 660, 770L).

En vue de rationaliser le coût de cette prestation, il est proposé de constituer avec la Communauté de communes « Anjou Bleu Communauté » un groupement de commande chargé de la passation des marchés publics afférents.

Mme DAUDIN-HOUSSEMAGNE précise que le principe est de retenir une entreprise avant la mise en place de cette prestation afin de faire des commandes dès janvier car le délai de livraison de bacs peut-être long.

VOTE à l'unanimité

N °33 - Convention quadripartite avec la commune des Vallons de l'Erdre / Véolia / COMPA / SISTO pour l'occupation des ateliers communaux de la commune déléguée de Freigné

Monsieur le Président présente la convention établie avec la commune des Vallons de l'Erdre / Véolia / COMPA / SISTO pour l'occupation des ateliers communaux de la commune déléguée de Freigné.

La convention précise que le site extérieur des ateliers communaux de la Commune déléguée de Freigné sera occupé à titre gratuit pour le stockage des bacs entre le 21 décembre 2018 et le 15 janvier 2019 :

- Récupération et stockage des bacs sur le site des ateliers communaux par Véolia (pris en charge par la COMPA),
- contrôle des bacs récupérés par l'équipe SISTO,
- lavage des bacs par Véolia (pris en charge par la COMPA)
- remisage des bacs sur le site de Sainte Gemmes ou anciennement SPIE (pris en charge par le SISTO : 1504,24 € HT).

VOTE à l'unanimité

N °34 - Contrat avec Eco Mobilier pour la reprise des déchets d'ameublement

Monsieur le Président rappelle que, le SISTO avait signé un contrat territorial de collecte de mobilier usager avec la société Eco-Mobilier. Ce contrat portait sur la période d'agrément 2013-2017.

Le 26 décembre dernier, Eco-Mobilier a été ré-agrée pour la période 2018-2023, cependant il n'a pas été validé par les Associations de collectivités locales (AMORCE).

Dans l'attente de la finalisation du contrat 2019-2023, Eco-Mobilier propose de signer un contrat pour l'année 2018 basé sur les mêmes soutiens que le contrat précédent (pour mémoire 40 € / T de mobilier collecté dans les déchèteries de Ste Gemmes d'Andigné et du Lion d'Angers + un soutien forfaitaire de 2500 € / an / déchèterie pour Ste Gemmes et Le Lion et 1250 € /an pour Chazé).

Ce contrat transitoire permet d'une part de poursuivre le déploiement opérationnel dans les déchèteries, et d'autre part de procéder à court terme aux déclarations semestrielles pour le versement des soutiens financiers du premier semestre.

Il nous est demandé par AMORCE de signer ce contrat pour l'année 2018 mais en barrant tout bonnement les clauses du contrat non conformes au cahier des charges (obligation d'ouverture 6 demi-journées par semaine des déchèteries et poids minimal de la benne lors de la collecte à 2,3 T/benne).

VOTE à l'unanimité

N °35 - Convention pour des interventions en milieu scolaire

Monsieur le Président informe que suite à la liquidation judiciaire de la Maison de la rivière, le SISTO a cherché une autre solution afin de continuer les interventions auprès des établissements scolaires.

Monsieur le Président présente la convention établie avec Mme Aurélia GODARD pour des interventions dans les établissements scolaires (cycle 1, 2, 3 et collèges, lycées et Maison Familiales Rurales) sur la prévention et le tri des déchets. Les interventions seront gratuites pour les établissements scolaires. La dépense étant prise en charge par le SISTO, le coût des prestations est fixé à 35 €/l'heure net de taxe, les frais de déplacements de 0.60€/km au départ de Varades et les frais de repas (au-delà d'1/2 journée d'intervention dans la même école) 15.50€/repas

La prise d'effet la convention est fixée de Novembre à décembre 2018 et d'Avril à Juin 2019

Mme DAUDIN-HOUSSEMAGNE précise que le coût de cette prestation est presque identique à l'ancienne convention.

M. BIANG NZIE demande pourquoi Céline n'effectue pas toutes les animations scolaires.

M. BELLIER répond que cette prestation est sous-traitée depuis le début.

MME DAUDIN-HOUSSEMAGNE précise qu'aucune animation scolaire n'était assurée par le SISTO avant. Céline a mis en place le projet de compostage il était donc plus simple qu'elle anime les animations scolaires.

M. GALON demande si cette prestation est financée par l'ADEME.

M. BELLIER répond que nous avons une subvention pour le poste de prévention qu'occupe Céline mais celle-ci est terminée.

M. BIANG NZIE préférerait que ce soit une personne du territoire qui expose ses animations.

VOTE à l'unanimité

Informations diverses

Il est présenté les sujets suivants :

A – Broyeur mis à disposition de l'association Familles Rurales de Châtellais

M. GAUTIER informe qu'il s'est déroulé le 15 septembre une réunion pour la démonstration du broyeur mis à disposition d'une association de Châtellais pour les usagers du SISTO. Le retour de cette réunion est très positif il y avait une trentaine de personnes présentes et l'association est très motivée.

Mme DAUDIN-HOUSSEMAGNE informe que le broyeur électrique a été loué pour la 1^{ère} fois cette semaine.

B – Etudes sur le regroupement des Syndicat de déchets

M. le président explique que l'étude est au stade de l'analyse des données de chaque Syndicat. Le 11 octobre un choix d'un scénario parmi 3 ou 4 devra être fait. La principale différence entre les syndicats repose sur le financement du service.

Remarques = Les bornes d'apport volontaire de Chazé sur Argos étaient très souvent débordantes cet été.

Calendrier des réunions :

Bureau le lundi 19 novembre 2018 à 18h30.

Comité Syndical : Mercredi 28 novembre 2018 à 20 H 30.

Fin de la réunion 21 H 30
Le Secrétaire

Lochin Loic

Lochin Loic

